

POLITIQUE SANTE ET SECURITE DU SITE DE CELSA France

Les performances en sécurité sont, au même titre que la qualité, la rentabilité, la satisfaction des clients et la bonne gestion environnementale de notre site, un paramètre essentiel de notre efficacité professionnelle afin d'améliorer de façon significative et durable la sécurité au travail de nos collaborateurs, sous traitants et chauffeurs travaillant sur notre site avec un objectif de « zéro accident ».

Au sein de notre site, pour notre activité de recyclage de la ferraille pour la production et l'expédition de billettes d'acier, cela implique que chacun d'entre nous se mobilise, sans restriction et sans compromis, pour mettre en œuvre tous les moyens d'actions propres à contrôler tous les risques.

Cet engagement se traduit par l'application des 8 principes suivants :

- **Aucune priorité ne peut s'exercer au détriment de la santé et de la sécurité. Il n'y a pas de tâche si urgente ni de travail si important qu'on ne puisse les réaliser en sécurité et ceci à chaque fois. Tout autre comportement est inacceptable.**
- **Tous les risques des processus doivent être analysés et peuvent être contrôlés. Tous les accidents sont évitables.**
- **Chaque employé doit recevoir les informations, instructions et formations nécessaires à la réalisation de son travail en toute sécurité.**
- **Chaque individu a une obligation légale de prendre soin de sa propre santé et sécurité et de celles des autres qui peut être affecté du fait de ces actes ou de ces omissions.**
- **Il est de la responsabilité de l'encadrement et ce à tous les niveaux de s'assurer de la santé et de la sécurité de leurs collaborateurs en veillant notamment à ce que les machines et le matériel soient sûrs et à ce que les collaborateurs se conforment aux pratiques et aux règles établis en matière de santé et de sécurité au travail.**
- **La tolérance Zéro concernant les manquements à la sécurité.**
- **Il est impératif de respecter les exigences qui nous sont applicables (réglementaires, internes - standards Celsa Group, normes, etc.). Le respect des procédures et des instructions est la base de tout travail en sécurité.**
- **Les objectifs de sécurité et les plans d'actions établis, les résultats en matière de santé et de sécurité sont mesurés et sont communiqués en internes dans le but d'accroître l'implication de chacun des employés.**

Des revues de directions, des comités « sécurité », des audits de systèmes de management et des observations Préventives de Sécurité sont menés ; ils permettent de vérifier l'application sur le terrain de la politique et de déterminer des voies de progrès.

Dans le même temps, afin de nous améliorer de manière significative et durable chacun d'entre nous doit faire preuve d'initiative et proposer ou mettre en œuvre des actions d'amélioration, en particulier sur les domaines suivant :

- **Développer une attitude positive, volontariste et responsable pour bannir tout comportement « à risque »**
- **Respecter le rangement et la propreté de l'environnement de travail**
- **Signaler les situations à risque et s'engager pour l'élimination de celles-ci**

Nous nous engageons à fournir à chacun, dans la limite de nos compétences et moyens, les ressources nécessaires à la réalisation de notre mission afin d'améliorer de manière significative et durable la santé et la sécurité au travail de toute personne travaillant sur le site de Celsa France.

P. Gilet
Directeur d'établissement

P. Dastarac
Directeur Industriel

C. Terrasse
Directeur QSE